

Unité départementale d'Ille-et-Vilaine
L'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES

RENNES, le 16 janvier 2024

Le Directeur
à
Madame la Présidente
S3T EC
ZI la Haie Robert
35500 Vitré

Bordereau de transmission d'un rapport de visite d'inspection

Affaire suivie par : Gaël GRIMAULT
Téléphone : 02 90 02 67 42
Courriel : gael.grimault@developpement-durable.gouv.fr
Références : UD2024-21
Code AIOT : 0005501573
Pièce jointe : Rapport de l'inspection du 24/11/2023

Madame la Présidente,

L'inspection des installations classées s'est rendue le 24/11/2023 sur le site implanté ZI la Haie Robert 35500 VITRE afin de procéder à une visite d'inspection.

En application des articles L. 171-6 et L. 514-5 du Code de l'environnement, vous voudrez bien trouver ci-joint une copie du rapport établi par l'inspection et transmis à Monsieur le Préfet à la suite de cette visite.

Je vous invite à prendre connaissance avec la plus grande attention des constats établis et des suites administratives éventuellement proposées par l'inspection. Vous voudrez bien me faire parvenir les éléments de réponses et les justificatifs attendus, selon les délais précisés dans le rapport.

La partie de ce rapport intitulée « Contexte et constats de l'inspection » sera publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>). En tant que de besoin, vous pouvez informer l'inspection des installations classées des données que vous considérez non publiables pour des raisons de confidentialité ou de secret de fabrication.

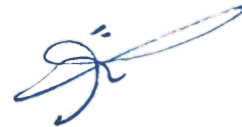
.../...

L'inspection des installations classées examinera la recevabilité de votre demande, masquera uniquement les données retenues comme confidentielles et procédera à la publication.

Je vous invite à formuler vos observations sur cette correspondance et sur le rapport dans le délai de 15 jours. Sans retour de votre part dans ce délai, il sera considéré que vous n'avez pas d'observations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur, par délégation,
L'Adjoint au chef de l'unité départementale,



Rémi ANDRÉ,